

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **14 mars 2011**

Décision n° **B-2011-2194**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Aménagement de la rue Louis Becker entre les rues Paul Verlaine et Michel Servet - Travaux de voirie -
Autorisation de signer un marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 07 mars 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 15 mars 2011

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Collomb), Daclin (pouvoir à M. Sécheresse), Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Pédrini (pouvoir à Mme Frih), MM. Arrue (pouvoir à Mme David M.), Passi, Desseigne, Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Claisse (pouvoir à Mme Besson).

Absents non excusés : MM. David G., Lebuhotel.

Bureau du 14 mars 2011**Décision n° B-2011-2194**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Aménagement de la rue Louis Becker entre les rues Paul Verlaine et Michel Servet - Travaux de voirie - Autorisation de signer un marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 2 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier concerne un marché de travaux de voirie pour l'aménagement de la rue Louis Becker entre les rues Paul Verlaine et Michel Servet à Villeurbanne.

Par délibération n° 2008-0455 du conseil de Communauté du 15 décembre 2008, cette opération a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014.

Par délibération n° 2010-1605 du 28 juin 2010, le Conseil a voté l'individualisation de l'autorisation de programme pour un montant total de 930 000 € TTC.

Conformément aux articles 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée et, dans le respect des articles 53 et suivants dudit code, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 25 février 2011, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Screg pour un montant de 448 164,50 € HT, soit 536 004,74 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de travaux de voirie pour l'aménagement de la rue Louis Becker entre les rues Paul Verlaine et Michel Servet sur la commune de Villeurbanne, ainsi que tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise Screg pour un montant de 448 164,50 € HT, soit 536 004,74 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale B1 - Favoriser la mixité, individualisée sur l'opération n° 2165, le 28 juin 2010 pour la somme de 930 000 € TTC en dépenses.

3° - Le montant à payer en 2011 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 231 510 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mars 2011.